## Le comité d'organisation présente

# 7<sup>ème</sup> Festival du Film Court Francophone De Vaulx-en-Velin

# Du 13 au 20 janvier 2007

REGLEMENT/INSCRIPTION

## Date limite d'inscription : Le mercredi 18 octobre 2006

Contact : M.J.C. de Vaulx-en-Velin Bénédicte DESCOTTES Thomas BOUILLON 13 Avenue Henri Barbusse - BP1

69514 Vaulx-en-Velin cedex

Tél: 04-72-04-13-89 Fax: 04-72-04-34-03

Adresse site : www.vaulxfilmcourt.com

e-mail: mjcvv@wanadoo.fr ou vaulxfilmcourt@hotmail.com

Le festival adhère
à la fiche
d'inscription
commune de
l'agence du court
métrage

#### 7 EME FESTIVAL DU FILM COURT FRANCOPHONE

### FICHE D'INSCRIPTION (à retourner impérativement <u>remplie</u>)

A retourner dûment remplie et signée avant le mercredi 18 octobre 2006 à M.J.C. – 13 avenue Henri Barbusse – BP 1 – 69514 Vaulx-en-Velin Cedex – France

N'oubliez pas de joindre une vidéo VHS/DVD et une fiche technique détaillée A remplir lisiblement en lettres capitales

TITRE DU FILM:			
DATE d'ACHEVEMENT et N° de VISA :			
DUREE :			
GENRE : document/fiction/animation			
CATEGORIE : tout public/jeune public/enfant			
Copie disponible à l'Agence du Court Métrage	OUI	NON	Demande en cours
NATIONALITE:			
FORMAT: - 35mm - 1.33/1.66/1.85/ scope mono-dolbyA - dolby SR - vidéo (master en DV, DV Cam ou Beta)			
1 <sup>ER</sup> FILM OUI	NO	N	
REALISATEUR:			
Adresse:			
Téléphone et mail :			
FILMOGRAPHIE:			
PRODUCTION:			
ADRESSE:			
Téléphone et mail :			
SYNOPSIS OU COMMENTAIRE :			
INTERPRETATION:			
Par quels moyens avez-vous été informés du Festival du Film Court Francophone ?			

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et j'accepte les conditions de participation au 7ème Festival du Film Court Francophone à Vaulx-en-Velin

Date et signature

#### **REGLEMENT**

#### **ARTICLE 1**

Le 7<sup>ème</sup> Festival du Film Court Francophone se déroulera à Vaulx-en-Velin du samedi 13 au samedi 20 janvier 2007.

#### **ARTICLE 2**

Ce Festival est ouvert aux films courts 35mm et vidéo (master en DV, DV Cam ou Beta) réalisés entre 2005 et 2006, qu'ils soient documentaires, de fictions, d'animations, d'une durée n'excédant pas 30 mn.

#### **ARTICLE 3**

#### **Espace Francophone**

Le Festival accepte les courts métrages des pays de l'espace francophone (en français ou en langue originale sous-titrés en français).

#### **ARTICLE 4**

Les fiches d'inscription dûment remplies, doivent être envoyées impérativement avant le mercredi 18 octobre 2006 à la MJC de Vaulx-en-Velin

#### **ARTICLE 5**

La sélection se déroulera exclusivement sur support VidéoVHS (pal ou secam), NTSC ou support américain et DVD.

#### **ARTICLE 6**

La cassette du film devra être envoyée avec la fiche d'inscription à :

M.J.C. – Festival du Film Court Francophone 13 avenue Henri Barbusse BP 1 69514 Vaulx-en-Velin cedex

#### **ARTICLE 7**

La sélection sera communiquée sur le site du festival fin novembre 2006.

Pour les films sélectionnés en 35mm, le Festival devra accuser réception des films sélectionnés cinq jours avant la manifestation, soit le lundi 8 janvier 2007 dernier délai. Pour la vidéo, le Festival devra accuser réception des films sélectionnés pour le vendredi 15 décembre 2006. Les films sélectionnés peuvent être déposés avant le lundi 18 décembre 2006.

#### à l'Agence du Court Métrage 2 rue Tocqueville- 75017 PARIS - FRANCE.

Pour les pays étrangers CEE et hors CEE, les copies des films doivent être expédiées en admission temporaire **par DHL** à l'adresse du festival

#### **ARTICLE 8**

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu pour responsable de la mise à disposition d'une copie du film lors du Festival en cas de sélection. Le festival n'acceptera aucun DVD comme support de projection pour les films retenus en sélection officielle

#### **ARTICLE 9**

Transport et assurance : les frais de transport pour la sélection sont à la charge du participant, pour la participation ils sont à la charge du Festival. Le Festival ne peut accepter que des copies en parfait état de projection : il assure les films durant la manifestation contre toute détérioration accidentelle ou perte.

Expédition : M.J.C. de Vaulx-en-Velin 13 avenue Henri Barbusse BP 1 69514 Vaulx-en-Velin cedex

#### **ARTICLE 10**

Le jury sera composé de professionnels du cinéma et d'amateurs du court-métrage.

#### **ARTICLE 11**

Prix: les prix seront décernés (toutes catégories confondues) aux films primés, en espèces ou matériel, et seront attribués aux réalisateurs. Les décisions du jury seront sans appel.

- ♦ Grand prix du Festival
- ♦ Prix du jury
- ♦ Prix à la Francophonie
- ♦ Prix jeune public
- ♦ Prix enfance
- ♦ Coup de cœur du jury
- Prix de la Presse
- ♦ Prix Jury Jeunes

#### **ARTICLE 12**

Le Comité du Festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale du film. Le comité se réserve le droit d'utiliser les extraits du film pour la bande annonce du festival.

#### **ARTICLE 13**

La demande d'inscription en vue de participer au 7<sup>ème</sup> Festival du Film Court Francophone implique l'acceptation des présentes conditions. De plus il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la SACEM.

#### **ARTICLE 14**

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler le festival, en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

#### **ARTICLE 15**

Dans le cadre de ses partenariats, certains prix du festival sont susceptibles d'être attribués incluant une retransmission télévision, sous réserve que le court métrage primé soit libre de droit